



Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 05 juin 2026

Le 05 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de Vignols, dument convoqué, s'est réuni, sous la présidence d'Alexandra DOUSSAUD, Maire.

Conseillers présents : Alexandra DOUSSAUD, Pauline PLAZE, Frédéric PRODEL, Sylvia TALLET, Florian PASCAREL, Céline BRAJON, Stéphane VEYSSEIX, Virginie PRODEL, Marie-Paule RELIER, Céline MEYNEN, Olivier SAVIGNAC, Virginie-Laure JULIEN, Alexandre MATHÉ, Steven BESSON, Lucas ROULET.

Absent :-

Procuration : -

Présents : 15/ Quorum : 8

Convocation du 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Virginie PRODEL

Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 : unanimité

DEL 2026-36: Elections des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants, en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026.

Composition du bureau électoral : Mesdames Sylvia Tallet, Céline Brajon, Pauline Plaze, Monsieur Lucas Roulet. La présidence du bureau est assurée par le maire.

Élection des délégués

Candidatures : Alexandra DOUSSAUD, Alexandre MATHÉ, Pauline PLAZE. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidat	Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Suffrages obtenus
Alexandra DOUSSAUD	15	1	14	14
Alexandre MATHÉ	15	1	14	14
Pauline PLAZE	15	1	14	14

Madame Alexandra DOUSSAUD, Monsieur Alexandre MATHÉ, Madame Pauline PLAZE, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Candidatures : Marie-Paule RELIER, Frédéric PRODEL, Virginie-Laure JULIEN. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidat	Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Suffrages Obtenus
Marie-Paule RELIER	15	1	14	14
Frédéric PRODEL	15	1	14	14
Virginie-Laure JULIEN	15	1	14	14

Madame Marie-Paule RELIER, Monsieur Frédéric PRODEL, Madame Virginie-Laure JULIEN sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

DEL 2026-37 : Désignation des représentants au sein des commissions de la CABB : commissions communautaires thématiques et CLECT

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a approuvé la création et la composition des commissions communautaires thématiques ainsi que de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants de la commune pour siéger au sein de ces commissions :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de déroger à la règle du vote à bulletin secret,
- de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein des commissions communautaires thématiques :
 - **Développement économique,**
 - Monsieur Olivier SAVIGNAC, comme délégué titulaire,
 - Monsieur Frédéric PRODEL, comme délégué suppléant,
 - **Cohésion sociale,**
 - Madame Virginie-Laure JULIEN, comme déléguée titulaire,
 - Madame Pauline PLAZE, comme déléguée suppléante,
 - **Développement Durable,**
 - Monsieur Lucas ROULET, comme délégué titulaire,
 - Monsieur Alexandre MATHÉ comme délégué suppléant,
 - **Aménagement du territoire,**
 - Madame Sylvia TALLET, comme déléguée titulaire,
 - Monsieur Florian PASCAREL, comme délégué suppléant,
 - **Développement touristique,**
 - Madame Céline BRAJON, comme déléguée titulaire,
 - Madame Céline MEYNEN, comme déléguée suppléante,
 - **Ressources**
 - Monsieur Alexandre MATHÉ comme délégué titulaire,
 - Monsieur Frédéric PRODEL comme délégué suppléant.
- de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein de la CLECT :
 - Monsieur Florian PASCAREL, comme délégué titulaire,
 - Madame Virginie-Laure JULIEN, comme déléguée suppléante

DEL 2026-38 : Droit à la formation des élus

Sylvia Tallet présente les informations suivantes au Conseil Municipal :

- les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année pour les élus ayant reçu délégation,
- les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour, et d'enseignement donnent droit à remboursement et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère de l'intérieur,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Que les orientations du droit à la formation des élus sont les suivantes : formation en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, en lien avec les compétences de la collectivité, les formations liées à la gestion des politiques locales, les formations favorisant l'efficacité personnel (conduite de réunion, prise de parole en public, gestion de projet...).
- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date durée, nom de l'organisme de formation,
- L'inscription de la somme de 1000 € au compte 65315.

Votants : 15 / Pour :15

DEL 2026-39 : Désignation du référent déontologue

Frédéric Prodel présente les informations suivantes au Conseil Municipal :

- tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,
- le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants,
- les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences

Sur proposition de l'ADM19, deux avocats corréziens ont accepté d'exercer cette fonction de référent déontologue pour les élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Jacques VAYLEUX référent déontologue titulaire.

En cas d'absence ou d'impossibilité de sa part, les élus de Vignols pourront saisir Madame Martine GOUT.

Le référent déontologue est désigné pour la durée du mandat des conseillers municipaux. Il est précisé au Conseil Municipal les modalités de saisine du référent déontologue.

Votants : 15 / Pour :15

Achat d'équipement au Comptoir vignolais

Frédéric Prodel rappelle au Conseil Municipal que Madame Juliot, gérante du Comptoir vignolais a résilié, au 31 mai 2026, le bail commercial contracté avec la commune. Elle

AD

propose de céder à la commune un système de climatisation et un bar qu'elle avait installé, à ses frais, dans le local. La commune lui propose ce rachat à 1200 €, ce qu'elle a accepté.

Steven BESSON demande si un projet d'exploitation de ce local est prévu.

Il est convenu, par le Conseil, que l'achat de ces équipements est réalisé dans le but de remettre en exploitation ce local.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision, dans l'attente de la vérification du bon fonctionnement du système de climatisation.

Avenir du local commercial

Pauline Plaze propose d'organiser un appel à projet pour la reprise de ce commerce.

Il est précisé que deux personnes ont déjà indiqué qu'elles seraient intéressées pour reprendre ce local, elles n'ont pas déposé de dossier à ce jour. Céline Brajon demande pour quel type de commerce : Epicerie Bar.

Frédéric Prodel souligne que les candidatures devront être soigneusement étudiées.

Lucas Roulet demande par quel moyen sera effectué la communication de ces appels à projet : bulletins municipaux, CCI, site Internet, conciergerie du département...

Olivier Savignac demande comment seront départagés les dossiers. Les plans de financement, la solidité des projets devront être examinés.

Vente du Presbytère

Sylvia Tallet présente au Conseil Municipal une estimation de l'ancien presbytère de 70 000€ par l'agence Pont Cardinal Immobilier, en vue de sa vente.

Chaque conseiller est appelé à donner son avis.

Il est finalement convenu de prendre le temps de la réflexion quant à l'avenir de ce bâtiment (vente / projet de réhabilitation/ location à une profession libérale ou autre), le Conseil Municipal reporte cette décision.

DEL 2026-40 : Vente du terrain lotissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il reste un lot du lotissement en vente, d'une superficie de 1 324 m2. Elle propose au Conseil Municipal de signer un contrat de mandat de recherche d'acquéreurs avec l'agence Pont Cardinal Immobilier pour la vente de ce bien. Estimation du bien : 13 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la vente de ce bien à cette agence.

Votants : 15 / Pour : 15

Mur de soutènement de la place du 11 novembre : demande de subvention

Florian Pascarel rappelle au Conseil Municipal qu'une partie du mur de soutènement de la place du village s'est effondré l'année dernière. Une étude géotechnique a été réalisée sur plusieurs mois et les conclusions de celle-ci ne permettent pas d'envisager une reconstruction du mur à l'identique. Des infiltrations d'eau sont importantes et menacent toute la structure du mur. Il convient d'envisager un projet de plus grande envergure, englobant toute la place.

Dans l'attente de l'étude de ce projet et de sa mise en place, le mur doit être consolidé avec des cailloux. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 25% du Département.

Le Conseil reporte cette décision de demande de subvention : dans l'attente d'un devis supplémentaire.

Questions diverses

- Attribution de 2 subventions de l'Etat : DETR pour le terrain multisport et pour la Route de la Clé des Champs
- Rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de réduire le périmètre classé qui auparavant était de 500 m autour de l'église
- Tableau d'affichage : Chemin des Stèles
- Ecole : installation de rideaux thermiques occultants et commande de boîtiers de sécurité alarme
- Kermesse école : 26/06/2026 à 19h
- Bon d'achat de 20€ offert par les communes pour les enfants de CM2 du RPI Vignols-Saint-Solve- Lascaux
- Inauguration France Services avec présence du Sous-Préfet (présentation de la Commune et des dossiers en cours)
- Jumelage Commune de Lascaux-Vignols et St-Solve : 25, 26 et 27/07/2026 venue des Allemands et des Slovaques. Apéritif le dimanche soir sur la Commune de Vignols.
- Référent de quartier : 2 candidatures Mme Vigneau et Mme Decombas
- Mr SANS offre un banc à la Commune

Compte rendu des décisions du Maire :

- Renonciation Droit de préemption urbain (DIA192862600005) : bien cadastré section C n°194, 195, 196

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2026 (unanimité).

Le Maire : Alexandra DOUSSAUD

La secrétaire de séance : Virginie PRODEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Prodel', is written over a faint circular stamp.